



COMPTE RENDU SUCCINCT DU COMITÉ SYNDICAL DU SMT ARTOIS-GOHELLE DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019

Le **jeudi 19 décembre à 10h00**, les membres du comité du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle étaient réunis.

La présidence a été assurée par M. Laurent **DUPORGE** assisté par M. Daniel **DELCROIX**, 2nd vice-président.

Titulaire(s) présent (s)

CABBALR (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys romane) : M. Daniel **DELCROIX**, 2nd vice-président ; Mme Annick **DUHAMEL** ; M. Olivier **GACQUERRE** ;

CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : M. Eugène **BINAISSE** ; M. Nicolas **COUSSEMENT** ; Mme Valérie **CUVILLIER** à partir du point n°10

CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Laurent **DUPORGE**, président ; M. Daniel **KRUSZKA** ; M. Yvon **LEJEUNE**.

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : M. Bernard **CAILLIAU** ; M. Daniel **LEFEVBRE** ; ; M. Jacques **NAPIERAJ** ; M. Gérard **PAILLARD** ;

CAHC : Mme Mauricette **D'HERMY** ; M. Philippe **KEMEL** ; M. Daniel **MACIEJASZ** ; M. Christophe **PILCH**

CALL : M. Jean-Luc **DAUCHY** ; M. Jean-Paul **DECOURCELLES** ; Mme. Donata **HOCHART** ; M. Alain **LHERBIER**.

Suppléant(s) présent (s)

CABBALR :

CAHC : M. Alain **MASSON** ;

CALL : M. Jean **HERMAND** ; M. Pierre **SÉNÉCHAL** jusqu'au point n°12.

Suppléant(s) absent(s) / excusé (s)

CABBALR : M. Pascal **BAROIS** ; M. Philibert **BERRIER** ; M. Yves **DUPONT** ; M. Maurice **LECOMTE** ; Mme Janine **PROOT** ; M. Gaëtan **VERDOUCQ** ; M. Alain **WACHEUX** ;

CAHC : Mme Ginette **CHEMIN** ; M. Didier **HOLT** ; M. Charly **MEHAIGNERY** ; Mme Marine **TONDELIER** ; Mme Sabine **VAN HEGHE** ;

CALL : Mme Laurence **DEPORTEER** ; Mme Samia **GACI** ; M. Alain **LHOEZ** ; M. Sylvain **ROBERT** ; Mme Naceira **VINCENT**.

Pouvoirs / Représentations : ; M. Jean-Paul **DECOURCELLES** représenté par M. Pierre **SÉNÉCHAL** ; Mme. Donata **HOCHART** représentée par M. Jean **HERMAND** ; M. Philippe **KEMEL** représenté par M. Alain **MASSON**.

Invité(s) présent(s) : Jean-Christophe **GEHIN**, directeur général TADAO

Secrétaire : M. Eugène **BINAISSE**

Administration : M. Paskal **BARBELETTE** ; Mme Elise **CHARRIN** ; M. Benoît **DESCAMPS** ; M. Quentin **DENOYELLE** ; M. Ludwig **MAUDRICH** ; M. Fabrice **SIROP** ; Mme. Pascaline **PROY***

*

*

Le comité syndical :

PREND CONNAISSANCE sans formuler d'observation du relevé des décisions du président prises sur délégation du comité syndical.

1°) Vote les ajustements des autorisations de programme suivantes :

En euros HT N° et intitulé de l'AP	Montant des Autorisations de Programme			Montant des Crédits de Paiement			
	Pour mémoire AP votées	Révisions proposées	Total cumulé	CP antérieurs (réalisations cumulées)	CP 2018	CP 2019	CP 2020
2014-03 Dépôt Quadrarparc	16 285 828,00	+0,00	16 285 828,00	13 612 058,82	1 618 407,56	595 351,14	460 010,48
2014-04 AMO GENERALES BHNS	5 636 441,00	353 271,50	5 989 712,50	4 076 478,32	1 211 540,19	473 185,89	228 508,10
2015-01 Systèmes SAEIV Radio Billettique	20 453 936,00	1 600 790,88	22 054 726,88	3 293 552,65	9 688 273,69	5 552 670,33	3 520 230,21
2015-02 Maîtrise d'œuvre générale BHNS	18 214 196,35	+1 359 144,62	19 573 340,97	13 532 539,96	3 629 538,04	1 651 519,14	759 743,83
2016-01 Dépôt Hénin-Beaumont	11 326 913,00	-1 316 040,00	10 010 873,00	2 800 482,00	325 484,25	401 990,08	6 482 916,67
2016-02 Dépôt Houdain Bois Carré	13 407 052,86	+657 152,26	14 064 205,12	4 163 024,36	5 488 973,40	4 204 146,77	208 060,59
2017-01 Dépôt Béthune Washington	6 073 646,00	-693 772,65	5 379 873,35	4 426 646,02	905 893,59	47 333,74	0,00
2017-02 Projet hydrogène	9 321 213,68	+723 650,00	10 044 863,68	51 585,00	1 714 041,23	0,00	8 279 237,45
2017-03 Matériel roulant hybride BHNS	23 568 524,43	+0,00	23 568 524,43	0,00	23 568 524,43	0,00	
2017-04 Travaux de lignes BHNS Bulles 1-3 dont budget M14 dont budget M43	102 128 542,02 43 654 854,38 58 473 687,64	-6 875 860,02 -4 131 109,38 -2 744 750,64	95 252 682,00 39 523 745,00 55 728 937,00	23 532 634,00 8 264 210,00 15 268 424,00	51 666 553,34 23 969 523,00 27 697 030,34	8 860 015,17 7 290 012,00 1 570 003,17	11 193 479,49 11 193 479,49 11 193 479,49
2017-05 Travaux de lignes BHNS Bulles 2 et 6 dont budget M14 dont budget M43	77 376 172,07 17 515 656,33 59 860 515,74	+2 515 614,24 +2 217 494,15 +298 120,09	79 891 786,31 19 733 150,48 60 158 635,83	33 199 659,75 2 849 374,18 30 350 285,57	43 055 303,48 13 246 953,22 29 808 350,26	32 237,11 32 237,11	3 604 585,97 3 604 585,97
2017-06 Système de priorité SLT aux carrefours	8 538 555,90	+307 485,48	8 846 041,38	256 342,04	4 911 036,57	2 698 836,21	979 826,56
2017-07 Ouvrages d'art Béthune Bruay	3 214 878,00	+106 414,07	3 321 292,07	3 084 241,47	237 050,60		
2017-08 Ouvrage d'art Ste Henriette	12 926 916,98	-1 384 655,98	11 542 261,00	169 483,00	5 975 865,38	5 396 912,62	
2018-01 Travaux de lignes BHNS Bulles 5-7 dont budget M14 dont budget M43	20 350 477,87 8 359 419,79 11 991 058,08	+9 000,00 +0,00 +9 000,00	20 359 477,87 8 359 419,79 12 000 058,08	2 027 926,27 272 926,53 1 754 999,74	10 004 472,93 5 765 567,09 4 238 905,84	5 313 812,02 2 320 926,17 2 992 885,85	3 013 266,65 3 013 266,65
2019-01 Ouvrage d'art Sallaumines	0,00	4 249 579,30	4 249 579,30	6 900,00	43 738,50	2 636 442,56	
Total en euros HT	348 823 294,16	1 611 773,70	350 435 067,86	108 233 553,66	164 044 697,18	37 864 452,78	38 729 866,00

2019/78/CS

Approuvé à l'unanimité (11 voix)

2°) Décide d'approuver les mesures provisoires autorisées par l'article L1612-1 du CGCT jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2020, et décide d'autoriser le Président du SMT Artois-Gohelle à engager, liquider et mandater, avant le vote des budgets primitifs 2020, les dépenses d'investissement détaillées ci-dessous (limites par chapitre) :

Chapitre	Budget principal M14	Budget Annexe Transport M43
20	3 872.50	416 843
21	11 262.50	6 428 837
23	5 601 549.08	15 291 605

2019/79/CS

Approuvé à l'unanimité (11 voix)

3°) **Fixe** les modalités de mise en œuvre du télétravail.

2019/80/CS

Approuvé à l'unanimité (11 voix)

4°) **Décide** de modifier la liste des délégations précédemment attribuées au président du SMT Artois-Gohelle - ci-annexée, pour la durée de son mandat. La délégation relative à l'autorisation donnée pour procéder aux transactions immobilières est désormais rédigée comme suit :

- Décider de la cession et de l'acquisition de biens immobiliers d'un prix inférieur ou égal à 200 000 € (frais annexes compris) menés par le syndicat mixte, dans le respect des prix fixés par les services de l'État, dans le respect des crédits votés au budget ;

Précise que conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 susvisé, le président rendra compte au comité, à chaque séance, des décisions prises sur délégation de celui-ci, **rappelle** que les décisions prises sur délégation du comité syndical feront l'objet de toutes mesures de publicité, et transmission formelles applicables, **précise** qu'en cas d'absence, suspension, révocation, ou tout autre empêchement, la présente délégation pourra être exercée par le 1^{er} vice-président, et en cas d'empêchement de ce dernier, par le 2nd vice-président, **autorise** le président à subdéléguer aux vice-présidents, sous sa surveillance et sa responsabilité, les attributions qui lui sont déléguées par le comité syndical, **précise** que les délégations de signatures attribuées au directeur général et aux responsables de pôle peuvent être étendues aux attributions confiées par l'organe délibérant au président en application de l'article L. 5211-10, et qu'elles s'ajoutent à celles précédemment et que la liste globale des délégations attribuées au président du SMT Artois-Gohelle est annexée à la présente délibération.

2019/81/CS

Approuvé à l'unanimité (11 voix)

5°) **Décide** d'adopter le tableau des emplois ci-dessous.

EMPLOIS PERMANENTS

Pôle	Libellé de l'emploi	Grade minimum	Grade maximum	Emplois existants	Poste pourvu	Poste vacant	Temps de travail
Direction	Directeur(ice) Général(e)	Ingénieur en chef	Ingénieur général	1	1	0	TC
	Emploi fonctionnel	Administrateur	Administrateur général				
	Assistant(e) de direction	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC
Grands projets	Responsable de pôle	Ingénieur	Ingénieur hors classe	1	1	0	TC
	Chef(e) de projet VRD et SLT	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0	TC
	Chargé(e) d'opération systèmes et stations	Technicien	Ingénieur	1	0	1	TC
	Chef(fe) de projet innovation, systèmes et bâtiment	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0	TC
	Chef(fe) de projet VRD et Bâtiments	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0	TC
	Chef(fe) de projet BHNS	Ingénieur	Ingénieur	1	0	1	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Technicien principal 1 cl	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Technicien principal 1cl	1	1	0	TC
Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Technicien principal 1 cl	1	0	1	TC	

	Chargé(e) d'opération aménagement urbain	Technicien	Ingénieur	1	1	0	TC
	Chargé(e) d'opération aménagement et SLT	Technicien	Ingénieur	1	1	0	TC
	Chargé(e) d'opération démolition et bâtiment	Technicien	Ingénieur	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	0	1	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	0	1	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0	TNC
	Surveillant(e) de travaux	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC
		Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 cl				
	Assistant(e) suivi grands projets	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	2	2	0	TC
	Chargé(e) du suivi du patrimoine et de l'accessibilité	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	TC
		Adjoint technique	Technicien principal de 1 ^{ère} classe				
	Assistant(e) de gestion - secrétariat	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC
Transport et Mobilité	Responsable de pôle	Ingénieur	Ingénieur hors classe	1	1	0	TC
	Chargé(e) des investissements	Attaché	Attaché principal	1	1	0	TC
		Ingénieur	Ingénieur principal				
	Conseiller(e) en mobilité	Ingénieur	Ingénieur principal	1	0	1	TC
		Attaché	Attaché principal				
	Charge(e) de mission réseau, marketing et tarification	Attaché	Attaché principal	1	0	1	TC
	Chargé(e) de mission mode actif	Attaché	Attaché principal	1	1	0	TC
	Chargé(e) d'études transports en commun	Attaché	Attaché principal	1	1	0	TC
		Ingénieur	Ingénieur principal				
	Chargé(e) du suivi PDU et SDA' AAP / Référent de l'observatoire PDU	Ingénieur	Ingénieur Principal	1	1	0	TC
Attaché		Attaché Principal					
Référent transports scolaires	Adjoint technique	Technicien	1	1	0	TC	
	Adjoint administratif	Rédacteur					
Assistante(e) administrative	Adjoint administratif	Rédacteur	1	1	0	TC	
Communication	Responsable de pôle	Attaché	Attaché Hors classe	1	1	0	TC
	Assistant en communication et maintenance	Adjoint technique	Adjoint technique 2 cl	1	1	0	TC
	Concepteur rédacteur	Attaché	Attaché Principal	1	1	0	TC
	Infographiste et chargé(e) du système d'information géographique	Technicien	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	TC
	Chargé(e) de communication	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	1	1	0	TC
	Agent d'accueil	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC
Juridique et Marchés	Responsable de pôle	Rédacteur principal 2 cl	Attaché Hors classe	1	1	0	TC
	Responsable marchés publics	Rédacteur	Attaché principal	1	1	0	TC
	Instructeur(rice) marchés publics	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	2	2	0	TC
	Juriste - Adjoint au responsable de pôle	Attaché	Attaché principal	1	1	0	TC
	Juriste	Rédacteur	Rédacteur principal 1 d	1	0	1	TC
	Assistant(e) juridique	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC
Administratif et Financier	Responsable de pôle	Attaché	Attaché Hors classe	1	0	1	TC
	Chargé(e) des Ressources Humaines	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	1	1	0	TC
	Gestionnaire administratif et comptable	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	1	1	0	TC
	Gestionnaire administratif et comptable - suivi financier des marchés	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	2	2	0	TC
	Chargé(e) de mission suivi des recettes et recherches de	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	1	1	0	TC



	financement						
	Chargé(e) des moyens généraux	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	1	1	0	TC

EMPLOIS NON PERMANENTS

Communication	Ambassadeurs	Adjoint technique	16	0	16	TC
Administratif et financier	Assistant(e) comptable	Apprentissage	1	0	1	TC
Grands projets	Chargé(e) de mission Démolition - Bâtiment	Ingénieur	1	0	1	TNC
Grands projets	Assistant(e) adm. et financier(ère)	Adjoint administratif	1	1	0	TC
Juridique	Assistante juridique	Adjoint administratif	1	1	0	TC
Grands projets	Chargé de mission foncier	Adjoint technique	1	0	1	TC
Administratif et financier	Agent administratif polyvalent	Adjoint administratif	1	0	1	TC
Cab Président	Collaborateur(rice) de cabinet		1	0	1	TC

2019/82/CS

Approuvé à l'unanimité (11 voix)

6°) **Approuve** la décision modificative n°3 de l'exercice 2019, tant en dépenses qu'en recettes, conformément à la balance budgétaire présentée en annexe au présent compte-rendu.

2019/83/CS

Approuvé à l'unanimité (11 voix)

7°) **Approuve** la convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique mutuel et réciproque entre le SMTAG et la CABBALR dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Alfred Leroy et de l'ancien site Plastic Omnium à BRUAY-LA-BUISSIÈRE., **autorise** le président à la signer et à prendre toute mesure pour son exécution, **précise** que le montant total de l'opération est de 147 938.00 € HT soit 177 525.60€ TTC. Le montant des travaux pour lesquels la CABBALR a été désignée maître d'ouvrage unique est de 103 721.00 € HT soit 124 465.20€ TTC. Le montant des travaux pour lesquels le SMTAG a été désigné maître d'ouvrage unique est de 44 217.00 € HT soit 53 060.40 € TTC, et **précise** que les parties s'accordent sur la possibilité de recouvrir leurs créances réciproques par voie de compensation.

2019/84/CS

Approuvé à l'unanimité (11 voix)

8°) **Approuve** l'avenant n°1 à la convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique avec la Ville de LIEVIN relative à la mise en œuvre du projet de BHNS sur le territoire de la Ville, **autorise** le président à la signer et à prendre toute mesure pour son exécution, **précise** que, dans la convention initiale l'enveloppe des travaux et de la maîtrise d'œuvre, hors déduction des subventions FDE, était de 5 724 348,02 € HT, soit 6 869 217,63 € TTC.

Le montant de l'enveloppe ajustée, hors déduction des subventions FDE, est estimé à 6 419 193,88 € HT soit 7 703 032,66 € TTC.

Le montant prévisionnel de l'avenant hors déduction des subventions FDE, est donc de 694 845,86 € HT, soit 833 815,03 € TTC.

Et **précise** que des subventions ont été sollicitées et obtenues auprès de la FDE. **Les accords techniques réceptionnés font état d'un montant estimatif minimum de subventions de 400 417 €.** Le montant définitif sera calculé sur la base des décomptes généraux et définitifs des entreprises ayant effectué les travaux.

2019/85/CS
Approuvé à l'unanimité (11 voix)

9°) **Approuve** l'avenant n°3 à la convention complémentaire de désignation d'un maître d'ouvrage unique avec la ville de BETHUNE relative à la mise en œuvre du projet de BHNS aux abords du lycée André Malraux à BETHUNE, **autorise** le président à la signer et à prendre toute mesure pour son exécution, et **précise** que, dans la convention initiale, l'enveloppe des travaux et de la maîtrise d'œuvre était de 304 225,00 € HT soit 365 070,00 € TTC. Dans l'avenant n°2 l'enveloppe des travaux et de la maîtrise d'œuvre était de 1 157 029,99 € HT soit 1 388 435,99 € TTC.

Le montant de l'enveloppe ajustée est estimé à 1 388 349,44 € HT soit 1 666 019,34 € TTC.

Le montant prévisionnel de l'avenant n°3 est donc de 231 319,45 € HT soit 277 583,35 €

2019/86/CS
Approuvé à l'unanimité (11 voix)

10°) **Approuve** le programme pour les opérations d'aménagement d'une station- service au dépôt de Béthune-Washington, conformément aux éléments annexés à la délibération et **fixe** l'enveloppe prévisionnelle comme suit :

Maîtrise d'œuvre et frais d'études divers : 25 000 € HT

Travaux : Station : 225 000 € (estimation Houdain) + 70 000€ Auvent métallique

Précise qu'une proposition d'insertion de la station est annexée à la présente délibération et que le maître d'ouvrage pourra préciser et affiner le programme et l'enveloppe financière lors de l'établissement de l'avant-projet.

2019/87/CS
Approuvé à l'unanimité (12 voix)

11°) **Approuve** l'avenant n°4 à la convention d'exploitation déléguée du service public de transport urbain de voyageurs du SMT Artois-Gohelle visant :

1. La prise en compte du décalage de mise en exploitation du réseau BHNS au 1^{er} avril 2019 ;
2. L'ajustement de l'offre des services sous-traités ;
3. L'ajustement de l'offre des services à la demande ;
4. La prise en compte de l'offre découverte mise en place lors du lancement du réseau BHNS ;
5. La prise en compte de la décision de délivrer sans coût supplémentaire pour l'utilisateur les billets sans contact (BSC) vierges ;
6. La mise à jour du Plan Prévisionnel des Investissements de l'Autorité Délégitante et de celui du Délégitataire ;
7. La mise à la charge du Délégitataire du contrat de bail du site Ebrex (Hénin-Beaumont) ;
8. La prise en compte de certains effets liés au mouvement de grève de 2018 ;
9. La prise en compte de l'évolution de la législation fiscale relative au taux d'assurance maladie ;
10. Diverses dispositions contractuelles (articles 38 et 50) .

Autorise le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à le signer et à prendre toutes mesures utiles pour son exécution, et **précise** que cet avenant n°4 entraîne une hausse du forfait de



charge (2017-2023) de 7 045 772,54 € HT 2016, soit +1,57 % et une baisse de l'engagement de recettes du Délégué de 1 657 727 € HT (valeur 2016), soit - 3.65 %.

2019/88/CS
Approuvé à l'unanimité (12 voix)

12°) Définit l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché 19SM24 - Accord cadre pour la réalisation de prestations de maîtrise d'œuvre relatives à des opérations de mise en accessibilités de quais ou d'aménagements urbains et travaux de VRD conduits par le SMT Artois-Gohelle sur son ressort territorial conformément aux éléments annexés à la délibération, **autorise** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à engager la procédure de passation de passation du marché public, dans les conditions et selon les caractéristiques énoncées et à signer le marché, et **rappelle** que le comité syndical peut, à tout moment, décider que la signature du marché ne pourra intervenir qu'après une nouvelle délibération, une fois connus l'identité de l'attributaire et le montant du marché.

2019/89/CS
Approuvé à l'unanimité (12 voix)

13°) Approuve l'avenant n°2 au marché n°16SM20 relatif au renouvellement du système SAEIV-Radio du réseau du SMTAG, d'une valeur de 278 542 € HT conclu avec le Groupement Ineo Systrans - Lumiplan, sis avenue de Conflan - 2 allée Edouard Branly - 78260 ACHERES, **autorise** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à le signer et **précise** que le montant total des plus-values du marché s'élève donc à 1 153 972 € HT (Avenants 1 & 2) soit une augmentation 16,35% du montant du marché initial. Le nouveau montant de marché s'élève donc à 8 212 442 € HT.

2019/90/CS
Approuvé à l'unanimité (11 voix)

14°) Approuve l'avenant n°1 relatif au marché n°17SM23 « Marché de réalisation d'infrastructures du BHNS sur la zone n°9 à Loison-sous-Lens, Harnes, Carvin, Libercourt, Oignies, Hénin-Beaumont, Dourges et Noyelles-Godault » ; avec le groupement composé de la société Eurovia (mandataire), de la société Ramery travaux publics et de la société Jean Lefebvre (co-traitantes), **autorise** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à le signer et **précise** que cet avenant a pour effet de porter le montant du marché de 8 195 534 € HT à 9 467 014.49 € HT, soit une plus-value de 1 271 479,89 € HT correspondant à une augmentation de 15.51%.

2019/91/CS
Approuvé à l'unanimité (11 voix)

15°) Approuve l'avenant 2 relatif au marché n°17SM47 « Marché de réalisation d'infrastructures du BHNS sur la zone n°10 à Carvin et Libercourt » ; avec le groupement Jean Lefebvre Nord (mandataire)/ Eurovia, autorise le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à le signer, et précise que cet avenant a pour effet de porter le montant du marché de 13 983 200.78 € HT à 15 398 774.90 € HT, soit une plus-value de 1 415 574.12 € HT correspondant à une augmentation de 10.12 %.

2019/92/CS
Approuvé à l'unanimité (11 voix)

16°) APPROUVE l'avenant 1 relatif au marché n°17SM10 « Marché de réalisation d'infrastructures du BHNS sur la zone n°5 à Hénin-Beaumont » ; avec le groupement composé des BROUTIN TP (mandataire), SOTRAIX et GUINTOLI SAS (co-traitantes) pour un montant de 1 464 176.86 € HT, **autorise** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à le signer, et **précise** que cet



avenant a pour effet de porter le montant du marché à 11 512 413.63 € HT, soit une augmentation de 6.01%.

2019/93/CS

Approuvé à l'unanimité (11 voix)

17°) **Prend acte** des éléments clés des discussions conduites par les services du SMT Artois-Gohelle avec le titulaire du marché°16SM31 relatif à la réalisation d'un centre de maintenance et de remisage ZAL du bois carré à Houdain » lot 3 - « Gros œuvre étendu » en vue de la conclusion d'un protocole transactionnel, conformément à la pièce annexée à la délibération, et **invite** sur la base de ces éléments, le Président du SMT Artois-Gohelle à finaliser les négociations sur ces bases afin de signer le protocole transactionnel permettant d'indemniser le Groupement et mettre fin au litige lié à l'exécution de ce marché.

2019/94/CS

Approuvé à l'unanimité (11 voix)

17°) **Prend acte** des éléments clés des discussions conduites par les services du SMT Artois-Gohelle avec le Groupement titulaire du marché°16SM46 « Marché de réalisation d'infrastructures du BHNS sur la zone n°4, à Fouquières-les-Lens, Montigny-en-Gohelle, Billy-Montigny et Hénin-Beaumont » en vue de la conclusion d'un protocole transactionnel, conformément à la pièce annexée à la délibération, et **invite** sur la base de ces éléments, le Président du SMT Artois-Gohelle à finaliser les négociations sur ces bases afin de signer le protocole transactionnel permettant d'indemniser le Groupement et mettre fin au litige lié à l'exécution de ce marché.

2019/95/CS

Approuvé à l'unanimité (11 voix)

18°) **Prend acte** des éléments clés des discussions conduites par les services du SMT Artois-Gohelle avec le Groupement titulaire du marché n° 17SM10, « Marché de réalisation d'infrastructures du BHNS sur la zone n°5, à Hénin-Beaumont » en vue de la conclusion d'un protocole transactionnel, conformément à la pièce annexée à la délibération, et invite sur la base de ces éléments, le Président du SMT Artois-Gohelle à finaliser les négociations sur ces bases afin de signer le protocole transactionnel permettant d'indemniser le Groupement et mettre fin au litige lié à l'exécution de ce marché.

2019/96/CS

Approuvé à l'unanimité (11 voix)

19°) **Prend acte** des éléments clés des discussions conduites par les services du SMT Artois-Gohelle avec le Groupement titulaire du marché 17SM15, « Accord cadre à bons de commande de réalisation de la signalisation lumineuse de trafic du BHNS » en vue de la conclusion d'un protocole transactionnel, conformément à la pièce annexée à la délibération, et invite sur la base de ces éléments, le Président du SMT Artois-Gohelle à finaliser les négociations sur ces bases afin de signer le protocole transactionnel permettant d'indemniser le Groupement et mettre fin au litige lié à l'exécution de ce marché.

2019/97/CS

Approuvé à l'unanimité (11 voix)

20°) **Décide** d'exonérer la société RAMERY TP de l'ensemble des pénalités dues au titre du lot 1 - VRD - Station-service du marché n°16SM31 relatif à la construction d'un centre de maintenance de



bus, soit la somme de 205 489.21 € et **autorise** Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs à cette exonération.

2019/98/CS
Approuvé à l'unanimité (11 voix)

21°) Décide d'exonérer la société SATELEC de l'ensemble des pénalités dues au titre du lot 4 - Electricité du marché n°16SM31 relatif à la construction d'un centre de maintenance de bus, soit la somme de 213 258.78 € et **autorise** Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs à cette exonération.

2019/99/CS
Approuvé à l'unanimité (11 voix)

22°) Décide d'exonérer la société Eiffage Route Nord Est de l'ensemble des pénalités dues au titre du marché n°16SM32-lot2 relatif à la construction des infrastructures du BHNS sur le territoire de la CABBALR secteurs D & E, soit la somme de 87 249,34 € et **autorise** Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs à cette exonération.

2019/100/CS
Approuvé à l'unanimité (11 voix)

23°) 22°) Décide d'exonérer la société Eiffage Route Nord Est de l'ensemble des pénalités dues au titre du marché n°16SM35-lot2 relatif à la construction des infrastructures du BHNS sur le territoire de la CABBALR secteur H, soit la somme de 117 038,18 € et **autorise** Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs à cette exonération.

2019/101/CS
Approuvé à l'unanimité (11 voix)

Annexe n°1:

DM3 de l'exercice 2019 - Syndicat Mixte des Transports en Commun Artois-Gohelle - Budget Annexe Transport M43

Dépenses

Section	Chapitre	Libellé chapitre	Opérations réelles			Opérations d'ordre			Total général des opérations réelles et ordre		
			CO	DM3	Total	CO	DM3	Total	CO	DM3	Total
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	23 788 647,72		23 788 647,72				23 788 647,72	0,00	23 788 647,72
	020	Dépenses imprévues			0,00				0,00		0,00
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			0,00	69 869,78			69 869,78	0,00	69 869,78
	041	Opérations patrimoniales			0,00	8 000 000,00		8 000 000,00	8 000 000,00	0,00	8 000 000,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	1 221 000,00	10 000,00	1 231 000,00				1 221 000,00	10 000,00	1 231 000,00
	20	Immobilisations incorporelles	1 667 371,92		1 667 371,92				1 667 371,92	0,00	1 667 371,92
	21	Immobilisations corporelles	25 715 351,88		25 715 351,88				25 715 351,88	0,00	25 715 351,88
	23	Immobilisations en cours	89 387 697,95	-10 000,00	89 377 697,95				89 387 697,95	-10 000,00	89 377 697,95
	27	Autres immobilisations financières			20 000,00				20 000,00	0,00	20 000,00
		Somme :	141 800 069,47	0,00	141 800 069,47	8 069 869,78	0,00	8 000 000,00	149 869 939,25	0,00	149 869 939,25
Fonctionnement	002	Résultat antérieur reporté							0,00	0,00	0,00
	011	Charges à caractère général	78 811 835,70		78 811 835,70				78 811 835,70	0,00	78 811 835,70
	012	Charges de personnel et frais assimilés	2 276 560,20		2 276 560,20				2 276 560,20	0,00	2 276 560,20
	014	Atténuation de produits	125 000,00		125 000,00				125 000,00	0,00	125 000,00
	022	Dépenses imprévues			0,00				0,00	0,00	0,00
	023	Virement à la section d'investissement			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont dotations aux amortissements)			0,00	4 680 000,00		4 680 000,00	4 680 000,00	0,00	4 680 000,00
	65	Autres charges de gestion courante	1 986 871,16		1 986 871,16				1 986 871,16	0,00	1 986 871,16
	66	Charges financières	2 435 000,00		2 435 000,00				2 435 000,00	0,00	2 435 000,00
	67	Charges exceptionnelles	356 000,00		356 000,00				356 000,00	0,00	356 000,00
	68	Dotations aux amortissements et aux provisions			0,00				0,00	0,00	0,00
		Somme :	85 991 267,06	0,00	85 991 267,06	4 680 000,00	0,00	4 680 000,00	90 671 267,06	0,00	90 671 267,06
Total général des dépenses			227 791 336,53	0,00	227 791 336,53	12 749 869,78	0,00	12 680 000,00	240 541 206,31	0,00	240 541 206,31

Recettes

Section	Chapitre	Libellé chapitre	Opérations réelles			Opérations d'ordre			Total général des opérations réelles et ordre		
			CO	DM3	Total	CO	DM3	Total	CO	DM3	Total
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté							0,00	0,00	0,00
	021	Virement de la section d'exploitation				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont amortissement des immobilisations)				4 680 000,00		4 680 000,00	4 680 000,00	0,00	4 680 000,00
	041	Opérations patrimoniales				8 000 000,00		8 000 000,00	8 000 000,00	0,00	8 000 000,00
	10	Dotations, fonds divers et réserves	26 951 860,24		26 951 860,24				26 951 860,24	0,00	26 951 860,24
	13	Subventions	79 651 510,23		79 651 510,23				79 651 510,23	0,00	79 651 510,23
	16	Emprunts et dettes assimilées	30 586 568,78		30 586 568,78				30 586 568,78	0,00	30 586 568,78
	21	Immobilisations corporelles			0,00				0,00	0,00	0,00
	23	Immobilisations en cours			0,00				0,00	0,00	
	27	Autres immobilisations financières			0,00				0,00	0,00	
		Somme :	137 189 939,25	0,00	137 189 939,25	12 680 000,00	0,00	12 680 000,00	149 869 939,25	0,00	149 869 939,25
Fonctionnement	002	Résultat antérieur reporté	4 725 153,31						4 725 153,31	0,00	4 725 153,31
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections				69 869,78		69 869,78	69 869,78	0,00	69 869,78
	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	5 751 167,33		5 751 167,33				5 751 167,33	0,00	5 751 167,33
	73	Produits issus de la fiscalité	61 196 000,00		61 196 000,00				61 196 000,00	0,00	61 196 000,00
	74	Subventions d'exploitation	17 802 538,00		17 802 538,00				17 802 538,00	0,00	17 802 538,00
	75	Autres produits de gestion courante	890 212,64		890 212,64				890 212,64	0,00	890 212,64
	76	Produits financiers			0,00				0,00	0,00	0,00
	77	Produits exceptionnels	236 326,00		236 326,00				236 326,00	0,00	236 326,00
	78	Reprises sur amortissements et provisions			0,00				0,00	0,00	0,00
			Somme :	90 601 397,28	0,00	24 680 243,97	69 869,78	0,00	0,00	90 671 267,06	0,00
Total général des recettes			227 791 336,53	0,00	161 870 183,22	12 749 869,78	0,00	12 680 000,00	240 541 206,31	0,00	240 541 206,31